

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » 2. 50
Trois mois » 1. 50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an : Fr. 5. 50
Six mois : 3. 50
Trois mois : 2. —

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont re-
çues exclusivement par l'agence de
publicité Hannemann & Vogler, Sion,
Louvain, Montreux, Grenchen, Fri-
bourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Sus au Curé

Tout, absolument tout, peut devenir matière à polémique entre gens qui ne partagent pas les mêmes idées et ont quelque rancune dans le cœur.

Les faits les plus ordinaires, les réflexions les plus sages, les pensées les plus élevées fournissent immédiatement le point de départ d'une interprétation fautive ou d'une simple observation malveillante.

Cette réflexion nous est venue, samedi, à la lecture d'un petit entrefilet du *Confédéré* sur un sermon du Révérend Curé de Leytron.

M. l'abbé Bourban aurait — nous mettons intentionnellement le conditionnel — exposé à ses paroissiens la doctrine de l'expiation de tout un peuple, de toute une nation, pour une ou des fautes commises seulement par une partie de ce peuple, de cette nation.

Là-dessus, grande indignation du *Confédéré* qui ne comprend pas que l'on ose encore prêcher de cette sorte au commencement du vingtième siècle. Ce ne peut être, dit-il, qu'un *appel à la haine*.

Pardon, c'est la doctrine catholique, la doctrine chrétienne toute pure.

Dieu ne montre pas du doigt les bons et les méchants. Il n'intervient pas, en général, par des miracles, pour approuver les actes d'un groupe d'hommes et pour flétrir les actes d'un autre groupe. C'est surtout dans l'éternité qu'il récompense ou punit.

Les souffrances, les épreuves, les calamités, frappent donc, ici-bas, bons et méchants: les premiers pour les purifier davantage et leur faire acquérir plus de mérites; les seconds, pour hâter leur conversion et éviter qu'ils ne se perdent à jamais.

S'agit-il de réparer des outrages continus et publics, il va de soi que l'expiation, par les saints, est nécessaire. C'est presque le gage du désarmement de la justice de Dieu.

Le *Confédéré* ne peut pas admettre ce langage. Il estime que Dieu devrait épargner les siens et être un Dieu *fouettard* qui retient dans la voie honnête et droite, par crainte du châtement, les humains qui pourraient avoir la tentation d'en sortir.

C'est la thèse du matérialiste, mais ce n'est pas la thèse du chrétien.

Et il nous semble qu'il est bien du devoir d'un curé d'exposer cette dernière à ses ouailles et de leur montrer que les calamités et les expiations d'ici-bas constituent une preuve d'une autre existence où doivent se produire nécessairement et d'une façon inévitable les indispensables et définitives compensations.

Ce n'est point chose facile de prêcher avec nos adversaires. Quand un curé rappelle que le droit électoral est un devoir de conscience, Jean-Pierre crie à l'intrusion de la politique dans l'église, et quand le même curé développe le texte, *Nous avons mérité ce que nous souffrons* (Gen. XLII, 21) notre confrère radical prétend que c'est un *appel à la haine*.

M. le Curé de Leytron devrait demander les sermons de l'Abbé de Remy. Ce sont les seuls qui trouvent grâce et louange devant la rédaction du *Confédéré*.

Ch. SAINT-MAURICE.

M. le Chanoine de COURTEN

Dimanche dernier, une jeune recrue de la milice sainte s'en allait de ce monde dans sa 20^{me} année; aujourd'hui, l'Abbaye de St-Maurice voit son deuil s'aggraver encore par le départ d'un vétéran du sacerdoce: M. le Chanoine de Courten est mort ce matin, 20 avril. Ce deuil se répercutera dans bien des âmes, car le cher défunt était très connu et très aimé.

M. Guillaume de Courten naquit à Sion le 7 août 1851, d'une famille inscrite depuis longtemps dans les fastes de la gloire militaire principalement. Après de brillantes études commencées à Sion poursuivies à Brigue, achevées à St-Maurice, il entra comme novice à l'Abbaye en août 1873, fit sa profession solennelle quatre ans plus tard, et le 21 juin 1878, il célébrait sa première messe dans l'église abbatiale. C'était la fête des étudiants et le prédicateur de cette solennité fut M. l'abbé Henzen, alors préfet des études. N'était-ce pas un frappant pronostic de sa carrière ici-bas tout entière consacrée au professorat.

Dès l'automne de cette même année, il partagea l'enseignement de la philosophie avec M. le Chanoine Gard qui le professait depuis 30 ans et qui, dès l'année suivante, le lui abandonna entièrement. Et il le garda jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'il s'en réserva encore quelques branches à la dernière ouverture des cours, malgré sa santé déjà bien ébranlée par l'asthme qui l'emporta et qui l'avait forcé de se démettre aussi de ses fonctions de préfet du collège.

La philosophie n'absorba point cependant son activité; l'architecture et l'archéologie ne lui étaient pas étrangères; il avait des aptitudes particulières pour le dessin qu'il enseigna pendant plusieurs années et pour la peinture dont les portraits et les paysages qui ornent le réfectoire des étudiants rendront longtemps encore témoignage.

Il avait aussi la plume très facile; penseur bien plus qu'écrivain, il ne la prenait, cependant, que rarement, mais toujours avec succès. On a admiré les articles qu'il a publiés dans la *Revue de la Suisse catholique* sur l'art et la philosophie et l'on a regretté qu'il ne les ait pas poursuivis. Dernièrement encore on donnait à Bagnes la représentation du *Martyre du patriotisme* de M. Léon Roten et traduit par lui.

Disons enfin pour mémoire, qu'il fut pendant de longues années aumônier militaire et membre du Conseil de l'Instruction publique.

Doté d'une conception prompte et facile, d'une perception nette des idées, d'une admirable facilité à saisir les difficultés et à les résoudre, M. de Courten avait acquis dans les vastes champs de la philosophie une véritable maîtrise, au point que ses abstrus problèmes ne l'étaient presque plus pour cette intelligence tout à fait supérieure. Si nous ajoutons qu'au talent de bien saisir les questions sous tous leurs aspects, il joignait celui de les exposer clairement, on comprendra de quelle estime il jouissait auprès de ses élèves qui se sont succédés auprès de lui.

Mais ce n'est pas seulement de l'estime que l'on vouait à M. de Courten, c'est encore une profonde affection, car sans qu'il s'en doutât, il s'attirait les cœurs. Toujours égal à lui-même, modeste dans ses paroles autant que dans

ses manières, évitant de bien parler de lui autant que de mal parler des autres, toujours prompt à rendre service, courtois et aimable, on ne pouvait ne pas l'aimer.

Il fut le professeur émérite, l'ami fidèle et dévoué; il fut aussi le religieux et le prêtre vraiment selon le cœur de Dieu, dans le sein duquel il est allé recevoir sa récompense et attendre ceux qui le pleurent. E.

ECHOS DE PARTOUT

Dans les hôpitaux de Grenoble. — On se souvient qu'un pétitionnement en faveur de la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux de Grenoble avait été organisé par un actif comité. Ce comité recueillit 25,000 signatures qui furent remises le 31 janvier à M. Cornier, maire de la ville, par M. Doré, inspecteur principal honoraire du P.-L.-M., président du comité.

Renvoyée d'abord à la commission plénière, la demande des 25,000 pétitionnaires est revenue mardi devant le Conseil municipal, appelé à donner son avis.

L'assemblée a voté à mains levées un vœu, priant « la commission administrative des hospices d'accueillir favorablement la requête des pétitionnaires et d'étudier une solution qui, tout en assurant le respect des situations acquises au personnel actuel de l'hôpital, permettra de donner satisfaction dans la plus large mesure possible, soit immédiatement, soit progressivement, au désir exprimé par une partie importante de la population de la cité ».

L'exploitation de la bienfaisance. — Il vient d'arriver une plaisante mésaventure à un charpentier « sur le trimard » bernois. Notre homme, sujet prussien, paraissait plus pressé de parcourir la campagne bernoise que de chercher du travail. Il savait que dans chaque localité un bureau municipal donne la passe aux indigents, et il en usait largement. Mais, un jour, comme il s'adressait au bureau du village d'Afoltern, son attitude éveilla les soupçons: on le fouilla et on le trouva porteur d'une somme de quarante francs. Le faux indigent vint de passer en correctionnelle pour tentative d'escroquerie, et il a été condamné à six jours de prison et aux frais, au montant de 21 fr., qui ont été prélevés sur son pécule. En voilà un qui n'y reviendra plus!

La glycine des fiancés. — La petite gare de Louvres, sur la ligne de Paris à Chantilly, est parée d'une glycine qui constitue une véritable curiosité de l'arboriculture.

Le tronc de cette glycine s'enroule en une énorme spirale autour du dernier pilier de droite de la gare. Ses rameaux couvrent cette gare presque tout entière.

L'histoire de la glycine géante de Louvres est touchante.

Au printemps de 1870 deux jeunes fiancés, rentrant du petit bois de Villiers-le-Bel, où ils avaient cueilli une branche d'arbuste, mirent en terre cette bouture avec l'espoir de la voir fleurir avant leur mariage et l'idée de faire de ses fleurs un bouquet de noces, car ils devaient se marier l'année suivante.

La guerre survint, le fiancé s'engagea. Il ne devait plus revenir.

Mais la glycine de Louvres avait fleuri au printemps de 1871. Depuis lors, chaque année, une femme dont les cheveux ont blanchi sous son bonnet de deuil fait de ses fleurs une gerbe qu'elle va déposer sur le monument des morts de 1870.

Les métaux des câbles électriques.

Alors qu'il était occupé hier matin à tendre une ligne électrique à proximité du nouveau hall aux marchandises de la gare de Gland, un jeune Saint-Gallois, âgé de 24 ans, monteur à la Société électrique de La Côte, nommé Krusi, a touché par mégarde le câble aérien du tramway Gland-Begnins dans lequel passe un courant continu de 800 volts. La secousse a jeté Krusi à bas de l'échelle où il se tenait, et le malheureux est venu s'abattre lourdement sur le sol. Dans sa chute, il s'est fracturé le fémur droit et s'est fait de nombreuses et profondes plaies à la tête; bien qu'il ne paraisse pas avoir été brûlé, son état est grave.

Amené à Nyon par la voiture d'ambulan-

ce de l'infirmerie, le blessé a été admis d'urgence dans cet établissement.

Simple réflexion. — Le cœur des grands serait souvent trop petit pour loger les sentiments des humbles.

Curiosité. — On mande de Praz, Vaud: jeudi 17 courant, M. Ernest Delacrétaz a trouvé, dans un bois de chênes situé en-dessous du village, une magnifique morille du poids respectable de 495 grammes. Jamais morille aussi grosse n'a été trouvée dans la contrée. Si le temps se réchauffe un peu la récolte de ces champignons sera abondante cette année.

Pensée. — La seule chose qu'on puisse donner sans l'avoir: le bonheur.

Mot de la fin. — Non, monsieur, vous n'aurez pas ma fille. Croyez-vous que je veuille la condamner à vivre toute sa vie avec un idiot?

— Je ne le pense pas, c'est pour cela que je voudrais, en l'épousant, la retirer de chez vous.

Le serment au Grand Conseil

Une intéressante discussion s'est engagée au Grand Conseil saint-gallois à propos d'un article du nouveau règlement relatif au serment constitutionnel. Cette disposition pose la règle du serment constitutionnel pour tous les députés et prévoit comme exception la promesse solennelle qui fait abstraction du nom de Dieu. Sur cette question, le Parlement saint-gallois s'est partagé en deux groupes sensiblement égaux, formés, l'un des conservateurs catholiques, qui voulaient subordonner la promesse solennelle au serment constitutionnel, l'autre de la plupart des radicaux, appuyés par les démocrates et les socialistes, qui soutenaient la parfaite équivalence des deux modes d'assermentation.

M. Forrer, conseiller national, a déclaré que, pour l'homme moderne, la promesse solennelle et le serment avaient exactement la même valeur. Un autre député radical s'est élevé contre l'expression « ceux qui refusent le serment », employé par le règlement. C'est là a-t-il dit, une véritable flétrissure pour ceux qui préfèrent refuser le serment.

M. Biroll, conservateur, a déclaré que la subordination de la promesse solennelle au serment correspondait certainement à la volonté du peuple. « Nous respectons les convictions de ceux qui refusent le serment, mais nous ne désirons pas faciliter outre mesure la promesse solennelle au détriment du serment constitutionnel ».

Le rédacteur de l'*Ostschweiz*, M. Baumberger, catholique, a rappelé que la Constitution fédérale commençait par les mots « Au nom de Dieu tout-puissant », ce qui fait de nous, dans la Confédération comme dans les cantons, une nation croyante et chrétienne. Le serment religieux représente une tradition séculaire, respectable et sacrée, qu'il faut protéger et maintenir le plus possible. Ceux qui refusent la formule du serment devraient aussi avoir le courage de reconnaître ouvertement leur conviction. La règle du serment et l'exception de la promesse solennelle répondent à la tradition et aux sentiments de notre peuple.

Ce débat s'est terminé par le vote, à une faible majorité, d'un texte proposé par M. Forrer et plaçant les deux modes d'assermentation sur un pied d'égalité. Cette proposition a été acceptée par 95 voix contre 87.

LES ÉVÉNEMENTS ET LA CHINE?

Si le mouvement balkanique est plus près de nous, la révolution chinoise annonce des conséquences autrement graves dans l'avenir. Pour le moment, la Révolution chinoise en est au chapitre premier. Son parlement vient d'être élu; le président définitif de la République va l'être ces jours-ci. Les pouvoirs constitutionnels seront ainsi en mesure de fonctionner et la jeune Chine pourra montrer au monde ce qu'elle sait ou peut faire.

Il y a dix-huit mois que la révolution commençait à Hankéou, et un peu plus d'un an que la Constitution provisoire est proclamée. La première Assemblée nationale a vécu peu; c'est la nouvelle qui comptera dans l'histoire de la Chine. Elle paraît avoir été élue avec assez de régularité. Elle compte 600 députés. C'est à peu près le chiffre de la nôtre. Or, la France n'a pas neuf millions d'électeurs; la Chine en compte cinquante millions. De quel côté est la sagesse?

Avec la Chambre des députés le Sénat, institué par les constituants de l'année dernière, a 274 membres. Les deux Assemblées vont se concerter pour donner à la Chine sa Constitution définitive. Les sénateurs ont été élus par les conseils provinciaux; à raison de dix sénateurs par province. En outre, la Mongolie en a élu vingt-sept; le Tibet dix; le Turkestan trois; la Société centrale d'éducation huit, et les colonies chinoises à l'étranger six.

Cette idée de faire participer les millions de Chinois absents à l'élection des sénateurs est, on ne peut plus juste, sous réserve d'une sincérité suffisante dans son application.

Les députés chinois qui vont commencer, demain, leurs travaux, ont été élus par le peuple, à raison d'un représentant par 800.000 électeurs.

L'électeur chinois doit être du sexe masculin, avoir au moins 21 ans, habiter depuis deux ans le cercle électoral, payer au moins la valeur de dix francs d'impôt direct par an, ou posséder une propriété d'au moins 2.500 francs, ou bien avoir terminé des études primaires complètes. En Chine, le savoir est resté, malgré la révolution, l'équivalent de la richesse; cette leçon pourrait encore nous profiter.

La loi électorale écarte du scrutin les militaires, les fonctionnaires, les employés publics et les ministres de tous les cultes pratiqués dans le pays.

Le caractère des élections qui se sont accomplies dernièrement a été double. Pour gagner du temps et éviter deux convocations des collèges, on a procédé en même temps à l'élection des députés et au renouvellement des conseils provinciaux.

Les élections provinciales ont provoqué 40.867.976 suffrages; celles de la Chambre 40.870.074. Et c'est, en somme, la volonté de 400 millions d'habitants qui s'est exprimée, pour la première fois, sans trop de heurts.

...

L'Assemblée nationale et le Sénat sont divisés en quatre partis: nationalistes, républicains tout court, républicains unionistes et républicains démocrates. Ce sont des nuances dans l'idée républicaine; ce qu'on appelle encore chez nous les conservateurs, on ne sait pourquoi, puisqu'ils ne voudraient rien conserver de ce qui existe, n'a pas d'objet en Chine, où tous les élus, jusqu'à présent, sont modernistes, c'est-à-dire partisans de la révolution, avec plus ou

moins de hâte vers les solutions radicales.

On établit ainsi que les nationalistes, ou avancés de Gauche, représentent à eux seuls la moitié de l'Assemblée nouvelle. Ils auront contre eux les autres groupes réunis pour enrayer le mouvement trop rapide de la machine parlementaire, et le Sénat compensateur, si le Sénat chinois reste dans le rôle que lui assigne la sereine Constitution anglaise.

Le grand parti avancé, qui va se trouver aux prises avec les autres, on l'appelle, là-bas, le *Kuo-Ming-Tang*. Il veut, avant tout, faire une seule nation des cinq races chinoises, et des réformes sociales.

La paix

Le bruit court maintenant que la réponse du Montenegro est également arrivée et que le gouvernement de Cettigné adhère sans conditions aux propositions des grandes puissances concernant la médiation en vue de la paix. Les alliés n'ont donc plus qu'à s'entendre au sujet de quelques modifications de texte concernant notamment la frontière de l'Albanie, les îles et l'indemnité de guerre, après quoi la note sera remise aussitôt aux grandes puissances; peut-être, aujourd'hui ou au plus tard dimanche.

Le Montenegro cède

La Correspondance slave du Sud écrit, en date d'hier :

Le président du conseil, M. Martinovitch, le général Youkovitch et plusieurs officiers supérieurs sont arrivés à Cettigné. Le roi a eu un entretien de plusieurs heures avec eux. Aujourd'hui les princes arriveront également. Un grand conseil a été convoqué au konak, auquel prendront part les membres de la famille royale, les ministres et les généraux. On suppose que cette convocation est faite en vue de la cessation du siège de Scutari.

Nouvelles Etrangères

La Chute du Zodiac

Des témoins de la terrible chute du Zodiac, ballon sphérique militaire français, raconte la scène comme suit :

— A 2 h. 45, nous vîmes, venant de la direction de Paris, un ballon malmené par la rafale qui soufflait à ce moment. Cet aéronef était le quatrième qui passait... Parvenu au-dessus de la propriété de Cahen, il chut brusquement, et d'une hauteur de 600 mètres, où nous estimions qu'il naviguait descendit à 200 mètres environ.

» Nous percûmes alors une série de bruits secs, semblables à des craquements ; quelques clameurs, des appels ou des cris d'angoisse partirent de la nacelle ; puis tout à coup l'enveloppe du ballon tournoya comme une flamme, s'aplatit, puis se « vrilla », et d'une seule masse, nacelle et filet s'abattirent sur le sol. Ce spectacle inouï avait duré le temps d'une pensée !...

» Comme des fous, sans prononcer une parole, nous accourûmes. Lorsque nous parvînmes auprès de l'épave, nous y trouvâmes un paysan et son fils qui nous avaient devancés. Tous deux

déjà coupaient avec leurs couteaux les cordages qui retenaient la nacelle renversée et de laquelle s'échappaient des plaintes et des râles.

» Réunissant nos efforts, nous dégageâmes bientôt la corbeille d'osier de son réseau de fils. Une vision d'horreur nous était réservée. Les malheureux que nous secourions n'avaient plus de visage ; leurs crânes étaient ouverts, le sang coulait à flots sur la terre...

» Un capitaine et un lieutenant respiraient encore. Nous courûmes sur la route dans l'intention de réquisitionner la première voiture qui passerait. Deux automobiles venaient justement de stopper devant le portail. Elles transportèrent les blessés à Villiers. L'un d'eux, que nous avons su depuis être le capitaine de Noüe, prononça par deux fois cette phrase :

« Dieu ! qu'il est long d'avoir du secours dans ce pays !

» L'autre, le lieutenant de Vasslot, ne dit rien ; il gémissait épouvantablement.

Le capitaine de Noüe a succombé à Villiers, au café où on l'avait hospitalisé, sans prononcer une parole. Le lieutenant de Vasslot est mort à 9 heures du soir, à l'hôpital Bégin, à Vincennes, où il avait été transporté.

Tous les acteurs du drame étant morts, il est à présumer que l'on ne connaîtra jamais exactement les circonstances qui précèdent la catastrophe.

Des techniciens sont venus, qui ont émis des hypothèses, mais seulement des hypothèses, et qui n'expliquent rien.

MM. Tissandier, Péan de Saint-Gilles et Schelcher, de l'Aéro-Club, ont examiné l'épave du « Zodiac ». Tous ont constaté ceci :

La corde de déchirure de l'enveloppe — corde qu'un pilote ne doit actionner qu'alors que la nacelle touche le terrain — a été tirée « à bloc », provoquant une déchirure énorme, le ballon étant à 200 mètres de hauteur. Pourquoi ?

Le commandant Richard, qui connaissait M. Aumont-Thiéville, dont cette ascension était la cent vingtième, et qui dans le péril avait toujours fait preuve du plus grand calme, incline à penser qu'un des aéronautes, affolé, aura tiré inconsciemment la fameuse et terrible cordelette rouge, ou bien qu'il l'aura tirée, convaincu qu'elle actionnait la soupape.

Le fait est que l'enveloppe est complètement déchirée et le gaz, fuyant d'un coup par cette énorme brèche, a déterminé le sinistre.

Et comment expliquer aussi que les passagers se soient défaits de leur ancre — retrouvée dans la villa de l'Espérance, à Fontenay, le câble sectionné — de leur guide-roppe, de leur baromètre, de tous les appareils indispensables à la navigation aérienne, de leurs coiffures — et qu'ils aient gardé quelques provisions de bouche et des sacoches sans utilité ?

Terrible accident d'automobile.

Une automobile de louage occupée par les enfants de M^{me} Isadora Duncan, une fillette de cinq ans et un garçon de trois ans, et leur gouvernante, a fait cet après-midi une embardée par-dessus le parapet du pont d'Asnières et est tombée dans la Seine, à Paris.

Le mécanicien a pu se sauver, mais les deux enfants et la gouvernante sont morts.

Comme le mécanicien paraît avoir une part de responsabilité dans l'accident, le commissaire de police l'a assigné à sa disposition.

Le maire assassin.

La cour d'assises de la Seine a condamné à quinze ans de travaux forcés le nommé Piron, maire de Gentilly, accusé d'avoir tenté d'assassiner pour les voler M^{me} Chabruix et sa sœur, au Perreux.

Piron a bénéficié des circonstances atténuantes.

Un colis qui explose.

En rentrant chez lui, M. Sully, professeur de chant à Paris, a ouvert un colis apporté par le facteur. Ce colis a fait explosion et blessé grièvement M. Sully, sa femme et son enfant.

Un aviateur brûlé vif.

Samedi soir à six heures, sur le champ d'aviation de Mirafiore, à Turin, l'aviateur russe Slavorosof exécutait un vol avec un passager français, M. Gallot.

Dans l'atterrissage le moteur heurta violemment la terre. Le réservoir à essence fut brisé et prit feu.

M. Gallot fut retiré carbonisé des débris de l'appareil. Slavorosof a eu la jambe gauche fracturée. On l'a transporté à l'hôpital.

Les bandits.

M. Poincaré a commué la peine de mort prononcée contre Dieudonné en celle des travaux forcés à perpétuité. Callemine, Souly et Monier seront exécutés mardi.

L'incident de Nancy.

Les sanctions prises par le gouvernement français relativement à l'incident de Nancy sont accueillies à Paris et à Nancy avec un sentiment de surprise mêlé de tristesse.

A la suite d'un entretien entre M. Pichon et l'ambassadeur d'Allemagne, cet incident de Nancy est clos.

Nouvelles Suisses

Grave accident d'automobile

Une famille noyée

Vendredi, à midi, une automobile revenant de Fleurier a versé sur la route de Ste-Croix à Fleurier, qui longe la Butte, et les personnes qui s'y trouvaient ont été précipitées dans la rivière.

Il y avait dans la voiture le Dr Dubois, médecin à Fleurier, sa femme, son bébé et M. Lebet, qui deux jours auparavant avait vendu sa voiture à M. Dubois.

Seul l'enfant a été sauvé, les trois autres personnes ont péri.

L'accident avait eu pour témoins des Italiens qui travaillaient dans la rivière, à l'entrée du village de Buttes. Ils ont eu l'impression que le Dr Dubois, qui était au volant et ne savait pas encore bien conduire, a dirigé l'automobile dans la rivière. Le bébé a été projeté au milieu de l'eau près des Italiens, qui ont pu le recueillir, tandis que les trois autres personnes, prises sous l'au-

tomobile, ont été retirées mortes et dans un état épouvantable.

M. Dubois a été retiré de l'eau avec la colonne vertébrale brisée, ainsi que M. Lebet, directeur de l'auto-garage de Fleurier. Mme Dubois a succombé à l'asphyxie.

Assurances-maladies.

Il ressort d'un communiqué que les travaux préliminaires pour l'application du chapitre « assurance-maladies » de la loi fédérale sur les assurances maladies et accidents sont assez avancés pour que l'on puisse considérer comme très probable l'entrée en vigueur de ce chapitre de la loi pour le 1^{er} janvier 1914. Cependant la date de l'entrée en vigueur ne dépend pas uniquement du Conseil fédéral, car les cantons ont à coopérer pour divers points et les caisses-maladies doivent adapter leurs statuts et réglemens à la nouvelle loi.

Pour permettre aux gouvernements cantonaux de prendre les mesures nécessaires, le Conseil fédéral a déjà déclaré en vigueur toute une série de dispositions de la loi. Quant à l'activité des caisses-maladies, elle sera dirigée par diverses ordonnances.

L'Office fédéral des assurances sociales a élaboré des directions à l'usage des caisses-maladies. Ce travail contient un exposé systématique de la loi fédérale et des conseils pour l'adaptation des statuts de ces caisses à la loi.

Différentes caisses ont déjà soumis leurs statuts à l'approbation du Conseil fédéral, mais il ne pourra être procédé à l'examen de ces statuts avant que l'ordonnance du Conseil fédéral sur la procédure de ratification de ces statuts n'ait été édictée, ce qui ne pourra avoir lieu qu'après la discussion des projets par la commission.

Faux diplômes.

Depuis une année environ, deux Allemands établis, l'un à Charlottenbourg, l'autre à Londres, offrent dans les journaux d'Allemagne et d'Autriche des titres de docteur de l'Université de Berne. Ils annoncent aux intéressés que, grâce à leurs relations avec cet établissement scientifique, ils sont en mesure d'offrir, moyennant l'envoi d'une thèse et au prix de 700 marks, des diplômes de docteur de toutes les facultés. Les deux aigrefins se font d'abord avancer, par les gens assez naïfs pour s'entretenir avec eux, une somme pour leurs frais de voyage à Berne, puis ils leur envoient, contre argent comptant, le diplôme de quelque société scientifique fictive et finissent par persuader à leurs victimes que la possession d'un ordre étranger facilitera leurs affaires. Le rectorat de l'Université publie dans les « Hochschul-Nachrichten », une mise en garde contre ces personnages et annonce qu'il a déposé entre les mains du procureur général une plainte pour mettre fin à des agissements qui portent atteinte au bon renom et à l'honneur de l'Université.

Les cafés restaurants à l'exposition nationale.

Les deux ou trois plus grands cafés et restaurants de l'Exposition nationale ont été affermés à un consortium de cafetiers bernois qui devra prochainement songer à engager le personnel nécessaire.

Tamponné par un train.

L'express qui part de Genève à 5

heures 05, du soir a tamponné en gare de Nyon un habitant de Crassier, nommé Urfer, qui a eu le bras gauche fracturé et qui a reçu de nombreuses contusions.

Le blessé a été conduit à l'infirmerie de Nyon, puis, son état s'étant aggravé, il a été transporté à l'hôpital de Lausanne.

Une villa cambriolée.

Se rendant hier dans une villa qu'il possède au Petit-Lancy et qu'il habite pendant l'été, M. Sautier, un commerçant de la rue Verdaine, constata que des cambrioleurs avaient pénétré dans les appartements et s'étaient emparés de plusieurs objets de valeur.

Les voleurs ont fait main basse sur l'argenterie, des cuillères, des couteaux un service à découper. Ils n'ont pas négligé non plus d'emporter des serviettes et de la lingerie fine. M. Sautier déplore surtout la disparition d'un souvenir de famille : une pendule en bronze, de style ancien, qui était placée sur une cheminée.

Le lait en baisse.

Une délégation du Conseil d'Etat zougais a eu une entrevue avec la fabrique de lait condensé de Cham au sujet du prix du lait. La direction s'en est tenu définitivement à son offre de 171 à 172 francs les cent kilos.

Le comité de l'Union des laitiers de Zoug-Argovie-Lucerne a accepté cette offre sous réserve de ratification par l'assemblée des délégués convoqués pour aujourd'hui lundi. Le prix du lait subira ainsi une baisse de 4 fr. 10 par 100 kilos.

Recettes des C. F. F.

Le total des recettes des C. F. F. a été en mars de 16,753,000 francs contre 16,327,639 francs en mars 1912. Le total des dépenses a été de 10,783,000 francs contre 9,731,122 fr. l'an dernier. L'excédent des recettes sur les dépenses est de 5,970,000 fr. contre 6,596,517 fr.

Pour les trois premiers mois de l'année le total des recettes est de 45,323 millions de francs, soit 1,067,003 fr. de plus que l'an dernier, le total des dépenses de 31,809,000 fr., soit 3,535,020 francs de plus que l'an dernier. L'excédent des recettes des trois premiers mois s'élève à 13,514,000 francs, soit 2,468,017 fr. de moins que l'an dernier.

Nouvelles Locales

L'aéroplane actuel est-il définitif ?

Nous donnons, à la suite des *Annales*, la continuation de l'enquête faite auprès des aviateurs eux-mêmes :

De M. Brindejone de Moulinais :

« Les inconvénients sont ceux qui résultent :

1^o D'une panne de moteur ;

2^o Du manque de stabilité en air agité.

Le second inconvénient, le plus grave, atténué, cependant, considérablement, ne le sera qu'après de longues années, et encore il est permis d'en douter, si l'on considère que les gros navires, reposant sur un élément autre-

dans l'âme ; touchée jusqu'aux larmes, mais ne pouvant faire autrement.

Ne dites pas « Crois-moi, ma fille ! »

Hélas non, pauvre marraine ; de l'amour rien ne vous guérit, si ce n'est de ne plus aimer.

J'ai l'air de dire une bêtise ; mais si vous saviez comme c'est vrai !

4 avril.

J'ai voulu de courtes fiançailles. Il faut que je tienne jusqu'au bout pourtant.

M. de Sermuz, promu capitaine, a son changement en même temps.

Marie se désole bruyamment. « Son bonheur devient incomplet !... Mais, je serai souvent chez elle ?... »

Je l'écoute dire. Je souris. Mais dans son intérieur ; jamais !

Laissez le temps, pauvre marraine. Il agit. Il peut beaucoup. Ce n'est pas suffisant pour moi.

Il apaise — je l'espère bien ! — Mais l'avez-vous vu jamais, dans son œuvre la plus patiente, réparer à lui seul une brisure dans un mur ? Il la fleurit ; la voile de lierre.

Cela reste disjoint dessous.

FIN

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

9.

Le mariage de Marthe

par

Jeanne SCHULTZ

(Auteur de la Neuvaine de Colette.)

30 mai.

Eh oui ! chère bonne ami, M. de Tierpont a eu la même idée que vous avez.

Lui qui, plus que tout autre, devrait compter avec la stabilité des sentiments, puisqu'il me rapporte une affection que trois ans d'éloignement n'ont pas diminuée, s'est figuré comme vous, que parce que j'avais mal au cœur, j'étais prête à tout

tenter pour me délivrer de cette peine, pour essayer de moins souffrir.

Comme si jamais un être, fût-il meilleur, fût-il, plus noble, pouvait en remplacer un autre, avec ses infirmités et ses défauts !

N'avez-vous donc jamais songé que « nul » n'a son pareil au monde, les excellents comme les pires, et qu'une fois entré dans un cœur qui sait aimer, et qui a aimé tardivement, personne ne peut remplacer celui qu'on a ainsi préféré, sans que : les gestes, le sourire, le regard, la voix, tout ce qui caractérise spécialement un individu, se retracent en vous à l'instant, ne faisant qu'exciter les comparaisons et les souvenirs, entre lui et le premier choisi.

C'était hier. Seule dans mon coin, je piquais mon aiguille au hasard de ma broderie, de ma pensée surtout.

Assis sur un canapé, tout au fond, les fiancés chuchotaient sans relâche, et, quelle que fût ma volonté, vingt fois par minute je levais, les yeux pour regarder ce groupe d'heureux, malgré la sensation aiguë qui m'étreignait chaque fois après.

Sans doute, en même temps que ma préoccupation, ma contenance trahissait la souf-

france que j'éprouvais, car, très discrètement, par mouvements insensibles, M. de Tierpont avait orienté son fauteuil de telle sorte que je n'avais plus vu, peu à peu qu'un rempart en bois sculpté, et sa tête pensive au-dessus, tout près de celle de mon père.

Mais au contraire de ce qu'il espérait, ce soin trop visible m'irrita, et comme, du coin gazonilleux, un vif débat s'élevait, et que j'entendais la voix de Marie insister, comme si elle se défendait :

— Non, non ! Pas à présent, plus tard.

Un vrai mouvement de colère me souleva, et, touchant brusquement du doigt ce dos de fauteuil :

— Pardon, dis-je d'un ton fort sec ; mais vous me cachez la lumière ; je ne peux plus faire un point !...

Tout absorbé qu'il fût par des lettres qu'on venait de lui remettre, mon père me regarda, très surpris. Quant au commandant, il se leva sur le champ, écartant le siège incriminé, dont le naïf emploi, à défaut d'autres sentiments, aurait dû me rendre moins amère. Puis, comme mon père nous criait de loin : « Dix minutes, pour des

ment consistant que l'air, ne sont pas à l'abri d'un gros temps».

De M. Armand Gobé :

« Je crois pouvoir répondre que l'aviation n'a pas encore atteint son sommet du perfectionnement. L'avenir est aux appareils très légers, quoique solides, munis de moteurs très puissants et aussi très légers qui nous permettront d'aller très vite, mais également de pouvoir atterrir à 30 à l'heure.

De M. René Labouchère :

« L'aéroplane actuel n'est que la solution détournée du problème du vol. A mon avis, l'avenir est aux ailes battantes ; seule la difficulté de construction en a encore empêché la réalisation ».

De M. René Moineau :

« Je ne pense pas que la formule actuelle de l'aéroplane soit définitive, mais je ne crois pas non plus à une transformation radicale, car le principe de l'aile me paraît devoir être toujours gardé. Pour le reste, partie motrice, atterrissage, etc... et aussi conditions de vol et d'équilibre, tout me semble solutions passagères ».

De M. Edmond Perryon :

« Je crois fermement que l'aviation actuelle n'a pas encore dit son dernier mot ; nous sommes encore dans les essais ».

Ainsi, c'est pour des essais, pour une solution détournée du problème, comme dit M. Labouchère, que l'on sollicite la charité du peuple. Encore une fois, est-ce que l'on se propose de faire une collecte nationale à chaque perfectionnement de l'aéroplane ?

Examen d'émancipation de 1913

Ils se tiendront aux lieux et jours ci-après indiqués, chaque jour, dès 8 h. du matin :

District de Sierre

A Sierre, le 14 mai, pour les communes de Chalais, Granges et Grône.

A Sierre, le 15 mai, pour les communes de Chermignon, Icoigne, Miège, Mollens, Randogne, Venthône et Veyras.

A Sierre, le 31 mai, pour les communes de St-Léonard, Chippis, Lens, Montana et Sierre.

A Vissoie, le 12 mai, pour les communes d'Anniviers.

District d'Hérens

A Vex, le 2 mai, pour les communes du district d'Hérens, sauf Ayent.

District de Sion

A Sion, le 3 mai, pour les communes de Savièze et Ayent.

A Sion, le 5 mai, pour la banlieue de Sion et les communes d'Arbaz, Bramois, Grimisuat, Salins et Veysonnaz.

A Sion, le 9 juin, pour la ville de Sion, moins la banlieue.

District de Conthey

A Vétroz, le 6 mai, pour Conthey, Nendaz et Vétroz.

A Ardon, le 2 juin, pour Ardon et Chamoson.

District de Martigny

A Leytron, le 7 mai, pour les communes d'Isérables, Riddes et Leytron.

A Saxon, le 8 mai, pour les communes de Fully, Saillon et Saxon.

A Martigny-Ville, le 13 mai, pour les communes de Martigny-Ville, (ville et collège) Bovernier, Charrat, La Bâtiatz, Martigny-Bourg, Martigny-Combes et Trient.

District d'Entremont

A Bagnes, le 9 mai, pour les communes d'Orsières, Sembrancher, Liddes et Bourg-St-Pierre.

District de St-Maurice

A Salvan, le 14 mai, pour les communes de Salvan et Finhaut.

A St-Maurice, le 15 mai, pour les autres communes du district.

District de Monthey

A Monthey, le 26 mai, pour les communes de Champéry, Collombey, Monthey, Troistorrens et Val d'Illiciez.

A Vouvry, le 27 mai, pour les communes de Port-Valais, St-Gingolph, Vionnaz et Vouvry.

1. Les jeunes garçons ayant atteint ou devant atteindre l'âge de 15 ans avant l'ouverture du cours scolaire 1913-1914 et, d'une manière générale, ceux qui ont

fréquenté obligatoirement l'école pendant 8 ans.

2. Ceux qui ont échoué à un examen antérieur.

Sont seuls exceptés les écoliers qui fréquentent régulièrement un des trois collèges cantonaux pendant le cours 1912-1913.

Ceux qui, ayant atteint l'âge de 15 ans, ne poursuivraient pas leurs études dans un de ces établissements, pourront être appelés à un examen ultérieur.

Ne sont pas dispensés cependant de l'examen d'émancipation, les jeunes gens qui auraient fréquenté ou se disposeraient à fréquenter une école moyenne ou secondaire.

Tous les élèves appelés à passer l'examen d'émancipation doivent apporter avec eux le livret scolaire et le remettre à la Commission d'examen. Ceux qui n'en seraient pas munis pour ce jour-là ne seront pas examinés et obligés ainsi, tout en continuant d'aller à l'école, à se présenter l'année suivante devant le jury.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux élèves des écoles libres.

Les "Boy-Scouts", (Eclaireurs) et les Catholiques

On nous écrit :

Le *Courrier de Genève* veut que les catholiques s'opposent à l'organisation de n'importe quel groupe d'Eclaireurs, qu'ils soient neutres, catholiques ou protestants. Il y voit une anti-chambre de la francmaçonnerie ainsi que d'autres sociétés, les sociétés théosophiques non moins condamnables que la première.

Qu'il y ait des sociétés d'Eclaireurs fondées et organisées par la maçonnerie, nous ne le contestons pas. Que les Eclaireurs de France soient dans ce cas, nous ne disons pas le contraire. Que dans d'autres pays il en soit peut-être de même, c'est fort possible. Malgré cela nous disons encore : ne confondons pas tout, sachons aussi distinguer entre ces bataillons de Boy-Scouts français et les sociétés qui ne méritent pas le même reproche, parce qu'elles sont catholiques et absolument indépendantes de toute autre organisation neutre ou protestante.

S'il fallait condamner en bloc toutes les sociétés de Scouts, son Eminence le cardinal Bourne aurait fait preuve de bien peu de discernement en approuvant très nettement la brigade des Scouts catholiques anglais, ainsi que leur livre de prières. Il n'aurait pas dû charger son coadjuteur, M^{sr} Butt, de les diriger. Ce même M^{sr} Butt m'a écrit à diverses reprises à ce sujet et il ne comprend pas qu'on s'attaque ainsi sans raison aux Scouts catholiques. L'Episcopat belge tout entier, avec à sa tête M^{sr} Mercier, l'éminent cardinal a approuvé la société des Scouts catholiques belges, fondés dans les collèges des Pères jésuites de Bruxelles, etc.

Les Pères jésuites n'ont pas passé jusqu'ici pour des catholiques d'une foi indéfectible et sujette à caution. Ils savent probablement qu'en permettant à leurs élèves de s'enrôler dans les rangs des Scouts, ils ne les mettent pas en danger de s'introduire dans l'antichambre de la francmaçonnerie. Les évêques belges ne seront pas moins orthodoxes, je pense. Il y a plus : en janvier de cette année, Son Eminence le cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, adressait au chef des Scouts catholiques belges une lettre de félicitation dans laquelle il dit : « Les résultats obtenus en un si bref laps de temps sont un heureux gage des fruits consolants que ce beau mouvement pour le bien est appelé à porter au sein de la jeunesse ».

Est-ce assez clair ? Le Cardinal ajoute : Le Saint Père qui a appris avec satisfaction ces détails, envoie de tout cœur une spéciale bénédiction...

Voilà donc le Pape lui-même qui approuve la société belge des Eclaireurs catholiques... Comment ose-t-on après cela dire que toutes les sociétés sont dangereuses et les rejeter toutes en bloc.

Encore une fois, il y a fagots et fagots. Pourquoi donc le *Courrier* fait-il le silence le plus complet sur cette lettre de Rome ?

Il veut publier tous les documents ecclésiastiques sur ce sujet... Cette lettre n'en serait-elle pas un peut-être ?

En Suisse catholique, c'est notre société d'Abstinence qui a pris l'initiative de fonder des patrouilles d'Eclaireurs. Elle continuera, forte de son bon droit, tons (Lucerne, Soleure, Valais, etc.) Elle continuera forte de son bon droit, et elle fera ainsi une œuvre utile.

Chanoine Jules GROSS.

Le Jeune Catholique.

Journal illustré pour nos enfants, paraissant à Sion chaque mois, en livraison de 16 pages, qui forment au bout de l'an un joli volume d'environ 200 p. — Suisse, 1.50 par an. — Etranger, 2 fr.

SOMMAIRE du N° d'Avril :

Pour la première communion. — Le printemps. — Pour nos amis les oiseaux (avec gravure). — Ce que peut la volonté. — Une bonne petite ménagère. — Le déjeuner de la mouche. — L'aiguille. — Placide. — Querelle (avec gravure). — Le petit tambour de la grande Armée (suite). — Récréations et concours. — Travaux manuels pour jeune filles (avec gravures).

Pour s'abonner ou recevoir un numéro d'essai, s'adresser simplement ainsi : Jeune Catholique, Sion.

Genève-St-Maurice. — Motocyclisme.

On sait que l'Auto-Sport organise pour le 4 mai une grande course internationale de motocyclettes et side cars Genève-St-Maurice et retour. Le parcours emprunte le territoire français à l'aller et la côte suisse au retour. Cette épreuve, organisée sous les règlements de la Fédération internationale des clubs motocyclistes et placée sous le contrôle de l'Automobile-club suisse, est une course de régularité et d'endurance ; le maximum de vitesse, dans la plus forte catégorie, est fixé à 29 kilomètres à l'heure. Le départ aura lieu de Genève vers six heures du matin. Les riverains pourront assister sans se déranger à cette course intéressante et qui n'offrirait aucun danger. Pour tous renseignements s'adresser à l'Auto-Sport, 27, Coulouvrenière.

Le «Valais»

La direction de la Compagnie de Navigation a commandé à la maison Sulzer, à Winterthur, un grand bateau-salon qui portera le nom de *Valais* et pourra transporter 1100 passagers.

Examens fédéraux de médecine.

Dans la liste des candidats qui ont subi avec succès les examens d'anatomie et de physiologie à Lausanne, nous relevons le nom de M. Raymond Zerruffin de Loèche. Nos compliments.

St-Maurice.

La messe de septième pour le repos de l'âme de M. Antille, profès, a été renvoyée à jeudi à 10 h. ¼, par suite de l'ensevelissement de M. le Chanoine de Courten.

Nos finances.

Les comptes d'Etat du canton du Valais bouclent avec 3,170,573 francs aux recettes et 3,162,527 fr. aux dépenses, soit avec un boni de 8046 fr.

Gants d'officiers.

Un arrêté du Conseil fédéral en date du 29 mars 1913 a modifié les dispositions du règlement d'habillement concernant les gants des officiers ainsi qu'il suit :

« Les officiers portent au service des gants de peau brun-tanné (Nappa), de la couleur du modèle original, à nervures piquées de même nuance. Les gants de peau blancs sont autorisés hors du service ». Par égard pour l'industrie et le commerce, cet arrêté n'entrera en vigueur que le 1^{er} juillet 1913. Le port de gants bruns est interdit avant cette date.

Les détails de forme des gants, notamment la fermeture, ne sont pas fixés. Il faudra, en revanche, s'en tenir strictement à la couleur brune d'ordonnance, sous réserve de quelques légères différences de nuance, inévitables dans la fabrication. Les commandants des écoles et les commandants de troupes sont invités à punir sévèrement toute dérogation à l'ordonnance. Des modèles-types des gants bruns d'ordonnance seront déposés sur les places d'armes ainsi que dans les magasins d'uniformes et de gants.

Le port des gants blancs en peau ou

en coton est autorisé cette année encore pendant le service et hors du service.

Brigade d'artillerie I

La Feuille officielle militaire publiée dans son numéro du 15 avril ce qui suit :

« Décision du Département militaire suisse du 27 mars 1913. Le capitaine d'artillerie Ch. Rehous, 1875.4.12.06 commandant de la compagnie de parc de montagne 31, à Genève, est désigné en qualité d'adjudant de la brigade d'artillerie I ».

A propos du gel. — (Corresp.)

Aide-toi, le Ciel t'aidera. Ne pourrait-on songer, avec l'aide de l'Etat sans doute, à constituer une société d'assurance contre le gel ? Il y en a bien contre la grêle. Si le canton de Vaud et d'autres cantons aussi, voulaient s'entendre avec nous, je ne saurais pas pourquoi on ne pourrait pas réussir à établir une assurance de ce genre. En voilà, certes, une qui serait saluée avec enthousiasme par tout le monde. Un de nos députés ne pourrait-il pas soulever cette question au Grand Conseil ?

L'INCENDIE DE VÉROSSAZ

Souscription

3^{me} Liste

Anonyme, Champéry, un paquet vêtements.
Mme Jos. Farquet, Martigny, un sac de linge et vêtements.
M. Murisier Jos. Lucien, Orsières 2.—
Anonyme Einsiedeln 10.—
M. Benjamin Ruppen, Massongex 5.—

Anonyme, Monthey 1.50
M. Wuilloud Stan., Collombey 5.—
Mme Guérin Julie, Monthey, en nature 1.—
M. Guérin Siméon, Monthey, en nature 2.60
M. Ch. Ramuz, Massongex 5.—
Mme Barlaty Marie-Louise, Monthey 2.—
M. Chebanco, ngt., Monthey, en nature 15.—
M. Em. Lorétan-Delaloye, Monthey 3.—
M. Jos. Broudoz, Monthey 2.—
M. Alfred Lorétan, Monthey 2.—
M. Donnet Isidore, Muraz 1.—
M. Donnet Ferdinand, Monthey 1.—
Mme Louis Annen, Monthey 1.—
Anonyme, Monthey 3.—
Cette série a été recueillie par les soins du comité de Monthey.

M. L. Perdrisat, Bex 2.—
M. Randon-Friedrich, S. A., Genève 10.—
M. Jordan Fçois, vice-prés., Daviaz 10.—
Anonyme 10.—
Agaonoise, St-Maurice 53.—
M. F. Chebanco-Pouget, Monthey en nature 15.—

M. Duroux, maréchal, St-Maurice en nature 10.—
M. Pellissier Mce, St-Maurice, un sac vêtements.
Paroisse de Vollèges, par l'entremise de M. le Curé 20.—
M. Fellay, R^d Curé de Collombey 5.—

Tractandat de la session du Grand Conseil de Mai 1913

1. Nomination du secrétaire allemand du Grand Conseil.
2. Gestion administrative et financière pour l'exercice de 1912.
3. Nominations périodiques pour la législation 1913-1917.
4. Rapport du Tribunal cantonal pour l'exercice de 1912.
5. Rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne pour l'exercice de 1912.
6. Revision de l'art. 84 de la Constitution en vue de l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections des députés au Grand Conseil (2^{ds} débats).
7. Décret concernant la participation financière de l'Etat à l'établissement d'hôpitaux, etc. (2^{ds} débats).
8. Revision du Règlement du Grand Conseil. Projet de la Commission parlementaire (2^{ds} débats).
9. Projet de décret concernant la création d'une route dans la vallée de Lœtschen.
10. Projet de décret concernant la correction de la Sionne dans la région montagneuse.
11. Projet de décret concernant la correction de la Vièze.
12. Projet de décret concernant la correction du Geschenerbach et du Wylerbach.
13. Projet de décret concernant la correction du torrent du Pischoud.

14. Projet de décret concernant la correction du torrent la Loèche.
15. Projet de décret concernant la correction de la Farre.
16. Projet de décret concernant l'exécution de la loi fédérale du 24 juin 1910 sur l'interdiction de l'absinthe et de celle du 7 mars 1912, prohibant le vin artificiel et le cidre artificiel.
17. Projet de décret sur les mensurations parcellaires.
18. Message relatif aux traitements des fonctionnaires et employés attachés aux bureaux de l'Etat.
19. Message concernant la répartition des subventions scolaires fédérales pour 1913.
20. Message concernant l'achat du bâtiment de l'ancien arsenal de Sion.
21. Taux d'impôts de communes. Message.
22. Naturalisations.
23. Pétitions.
24. Recours en grâce.
25. Crédits supplémentaires, Message.
26. Communications éventuelles.

Les Suites de Refroidissements

seront facilement surmontées si on prend de l'Emulsion Scott et procure ainsi de nouvelles forces internes au corps. La puissance effective de l'Emulsion Scott d'huile de foie de morue est tellement reconnue que nombre de personnes, adultes et enfants, en prennent régulièrement pendant les temps sujets à produire des refroidissements ou avant la période des frimas, afin de prévenir les refroidissements et les toux. La force de résistance du corps augmente, par là, extrêmement, une circonstance particulièrement désirable pour les personnes délicates, qui sont, par les changements de température, sujettes aux refroidissements.

Prix : 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes pharmacies.

Un grand avantage pour fiancés

et familles, ainsi que pour les propriétaires d'hôtels et pension etc. est d'étudier à fond notre nouveau catalogue spécial, richement illustré de couverts et orfèvrerie en argent massif ou fortement argenté. Personne ne s'en repentira. Ce catalogue est envoyé gratis et franco sur demande.

E. Leicht-Mayer & Co., Lucerne, Kurplatz, N° 17.

86

Un auxiliaire des explorateurs

L'orientaliste viennois Otto C. Artbauer, revenu tout récemment d'une importante expédition au Sahara, a adressé à la Compagnie Liebig, qui avait pourvu son expédition d'Extrait de viande, une lettre assez longue dont nous citerons l'intéressant passage qui suit :

« Le Liebig a été pour nous un véritable sauveur, surtout pendant les huit derniers mois au camp devant Derna. Dans les déplorables conditions de ravitaillement — insupportables même pour des caravaniers routinés — dans lesquelles nous nous trouvions en Cyrénaïque par suite de la guerre, les bouillons de Liebig étaient pour nous un inestimable bienfait, aussi bien pour les officiers allemands et autrichiens que pour moi, sans oublier les Turcs. Enver bey, quand il revenait le matin tout gelé des avant-postes, a savouré plus d'une tasse de bouillon Liebig ».

Cette courte citation fait assez voir quelles difficultés l'expédition a eu à surmonter. Si elle a néanmoins été couronnée de succès, cela constitue une brillante preuve de l'énergie de son conducteur et... des précieuses qualités de l'Extrait de viande Liebig.

Aucune demande de changement d'adresse ne sera prise en considération, si elle n'est accompagnée de 20 centimes en timbres-poste.

Ce que des millions de consommateurs prisent dans le Café de Malt Kathreiner, c'est son incomparable arôme

Qui en a bu en boira!

Le meilleur remplaçant du lait
pour l'élevage
des veaux, porcelets et cabris



5 Kgs. Fr. 3.—
10 » » 5.75
25 » » 13.75
50 » » 25.—
ENVOI FRANCO
où il n'y a pas de dépôts
Fabrique Laitosina
462 — NYON —

Achetez **TOILES CIRÉES**

TAPIS
Linoleums

Au Magasin Vve Maurice Luisier, St-Maurice.

Dépuratif

Salspareille Model

Le meilleur remède contre toutes les maladies provenant d'un sang vicié ou de la constipation habituelle, telles que : boutons, rougeurs, démangeaisons, dartres, eczéma, affections scrofuleuses et syphilitiques, varices, rhumatismes, hémorroïdes, époques irrégulières ou douloureuses, migraines, névralgies, digestions pénibles, etc. Agréable à prendre. 315

Le flacon fr. 3.50 ; la demi-bouteille, 5 fr. la bouteille pour la cure complète, 8 fr.

Dépôt général et d'expédition : **Pharmacie centra Model et Madlener**, rue du Mont-Blanc, 9, Genève.

En vente dans toutes les pharmacies

Exigez bien la véritable Model

PARQUETERIE d'AIGLE

Parquets en tous genres
Lames sapin pour planchers et plafonds
Planches brutes, rainées et créées, liteaux à plafonds
Dépôts : MM. Zanella et Pini, à Sion ; 475
Scieries de Riddes, à Riddes ;
Porcellana, menuisier, Martigny.

Faites de suite votre cure de printemps avec
LE DÉPURATIF VÉGÉTAL DU DR. HENRI
le plus puissant des dépuratifs
C'est comme une nouvelle vie qu'il redonne à votre sang en le débarrassant de toutes ses impuretés.
Dépôts en Valais : M. M. Delacoste, Rey, Lovay, Burgener, Zimmermann ; pharm. — Dépôt central pour la Suisse : **Dr A. Tissières**, Vevey. — Le flacon fr. 1.25. La Cure de 6 fr. 6.50. 382

Ne négligez pas de faire un essai avec le "Pain merveilleux" de Max Keller, pharmacien, Romanshorn, qui a fait ses preuves comme véritable "Pain merveilleux" dans des milliers de cas où tous les autres remèdes n'avaient été d'aucune efficacité.
Il guérit sûrement!

Widmann & Cie
FABRIQUE DE MEUBLES

(près de l'église prot.) **Sion** (près de l'église prot.)

Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.

Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.

Tapis, rideaux, chaises de Vienne, outil, crin animal et végétal. 3

Marchandise de choix. — Prix avantageux.

Boncherie Populaire
de **Brigue et Naters**

Expédie par colis postaux viande congelée 1er choix, aux prix suivants, contre remboursement.

Bœuf à bouillir, partie grasse le kg. 1.00
» » maigre 1.20 1.40
» rôtir 1.50 1.60
Mouton 1.20 1.60
Agneau 1.40 1.90
Expéditions promptes et soignées par retour du courrier
Se recommandent : MAYE frères

Chaussez vous
de confiance

„ A LA MASCOTTE “

J. REYMOND
SAINT-MAURICE

Spécialité renommée
"BALLY,"

Prix extra avantageux

Pour ouvriers
et campagnards
souliers genre militaire
qualité 1re
solides et bien ferrés

Chaussures
de montagne
imperméables



CYCLISTES! Avant d'acheter une bicyclette visitez chez
CH. BALMA, CYCLES, A MARTIGNY
la Bicyclette Bianchi
- - de Milan - -

adoptée pour le ministère italien de la guerre, par les bataillons de bersagliers cyclistes. — Seul représentant pour le Valais. — Solidité-Élégance. — Demandez le catalogue. — Réparations et fournitures. Facilité de paiement.

Teinturerie Bâloise

et
Lavage Chimique

21. Rôthlisberger
SUCCURSALE DE C. A. GEIPEL

Le plus grand établissement de ce genre à Bâle, renommé pour la bienfaisance. 422

Dépôt : à St-M. urice chez M^e Perolini-Damay, N^ge.

Offres & demandes DE PLACES

VENDEUSE

La Société coopérative de Consommation, à Martigny, demande pour de suite une vendeuse responsable pour la succursale de Martigny-Bourg. Adresser les offres par écrit à M. Valentin AUBERT, président de la Société, à Martigny-Ville.

ON CHERCHE

un domestique robuste sachant traire si possible. S'adr. à R. WIDMER, Hôtel l'Union, Bex.

Femme de ménage

propre, soignée, en bonne santé, connaissant la préparation d'une cuisine bourgeoise, trouverait place stable dans ménage important. S'adresser à Mr J. Busy-Durien, boulangerie, à Vevey. 500

On demande de suite une

filles de cuisine

Gage 30 fr. par mois. S'adres. « La Bruyère » Leysin s/ Aigle.

On demande

une jeune fille

de 18 à 20 ans de toute confiance comme sommelière. Certificats exigés. Entrée à convenir. S'adr. case postale « 13436 », Aigle.

Achetez vos graines

chez Mme Vve LUISIER, St-Maurice

Vous en serez satisfaits!

ST-MAURICE

Le premier étage de la villa « La Joconde » est à louer. S'adresser à M. HUNI.

A. BUTTY

LAUSANNE

Les plus appréciés.



Marque déposée 124

TACHES de ROUSSEUR

disparaissent rapidement par l'emploi du lait antipélagique; en flacons de fr. 2.50 et 1.50 chez MM. JAMBÉ, ph., Châtel-St-Denis; dans les Pharmacies et chez les Coiffeurs-parfumeurs. 76

La LESSIVE

CJS

supprime tout SAVON, CRISTAL, etc., n'attaque 202 ni peu ni linge — donc sans rivale —

Industrie chimique, Genève, Edouard Sutter.

LACTA toujours le meilleur et le mieux contrôlé. Où il n'y a pas de dépôt demandez à Gland, franco 5 kg. 3 fr. 10 kg. 6 fr. 125 kg. 14 fr. 50. On y revient toujours.

La Charcuterie Fritz Stritzel

Lausanne

expédie contre remboursement du tard maigre, saucissons, saucisses au foie et choux, de première qualité, et à des prix extra bas. 29

Maladies des yeux

Consultations tous les jours de 2 à 4 h., excepté le dimanche

Docteur A. DUTOIT
Montreux

Grand'Rue 62, Avenue des Alpes, 41. 27

La Maison Haasenstein & Vogler
informe Messieurs les Hoteliers qu'elle vient d'organiser, dans toutes ses succursales, un
Service spécial pour la Propagande hôtelière

Comme elle possède plus de
500 Succursales et Agences en Europe,

elle est actuellement la mieux outillée dans le domaine de la

Publicité.

Messieurs les Hoteliers ont donc le plus grand intérêt à utiliser ses services pour toute leur propagande, aussi bien en Suisse qu'à l'Etranger.

Conditions très avantageuses!

« Nouvelliste Valaisan »

Tarif d'abonnement pour l'Etranger

Mode d'expédition		Trois mois	six mois	un an
1 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.—	5.—	9.—
	avec Bulletin officiel	4.50	7.—	13.—
3 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.50	6.—	11.—
	avec Bulletin officiel	5.—	8.50	15.50

Les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat postal international.



Matériaux de construction
Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment

Gétaz & Romang

Vevey-Montreux-Lausanne

Dallage et revêtements céramiques. Appareils sanitaires pour W.-C., Bains, etc. 317

BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE

ST-GALL, ZURICH, RORSCHACH, MARTIGNY ET APPENZELL
Capital de garantie (Parts sociales et fonds de réserves au 31 déc. 1912)
Fr. 2,574,460

Les COUPONS de dividende des parts sociales pour 1912, sont payables à notre caisse par Frs 50. — représentant du 5 %.

Nous remettons des

PARTS SOCIALES de 1000 fr. — Finance d'entrée 10 fr. par part

OBLIGATIONS à 4 1/2 %.

CARNETS de DÉPÔTS à 4 1/4 % et acceptons les dépôts en

COMPTE-COURANT à 4 %.

Nous mettons statuts et rapports à la disposition du public.

LA DIRECTION.